

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE

Arrondissement :

LIMOGES

Canton :

CONDAT/VIENNE

Commune : SOLIGNAC

**Nombres de
membres**

En Exercice	19
-------------	----

Présents	14
----------	----

Votants	19
---------	----

Date de convocation
14/10/2024

Date d'affichage
14/10/2024

Objet : signature d'une convention avec Limoges Métropole pour la pose d'arceaux de stationnement vélos.

Délibération n° 2024DEL045

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SOLIGNAC**

Séance publique du 22 octobre 2024

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents : Mmes, BAYLE, BOURGER, CARLIER, COIGNAC, DUPIN, FERNANDES, GUITARD, MM CHAZELAS, COLDEBOEUF, LEYRIS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD, RIBOULET.

Absents et excusés :

Claire MOURNETAS, procuration donnée à Nathalie COIGNAC

Maryvonne COMES, procuration donnée à Jean-Pierre CHAZELAS

Claude GOURINCHAS procuration donnée à Caroline BOURGER

Aurélien BRUNET procuration donnée à Nicole BAYLE

Martine FOURGEAUD procuration donnée à Nicole DUPIN

Nicole BAYLE a été élue secrétaire de séance.

La municipalité souhaite implanter des arceaux de stationnement pour vélos à l'école Val de Briance et devant le pôle jeunesse. Limoges-Métropole s'engage à fournir et à poser ces arceaux mais en reste propriétaire. La commune s'engage à signaler toute casse ou dégradation du matériels pour que Limoges-Métropole puisse intervenir.

Il vous est demandé d'autoriser le maire à signer une convention avec Limoges Métropole Communauté Urbaine pour ce projet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise M. le Maire à signer la convention avec Limoges Métropole Communauté Urbaine.
- Autorise le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier ;

Le Conseil Municipal, a délibéré :

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Le Maire


Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
et la publication le
Le Maire,

